



Mairie de Lesparre-Médoc

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 16 NOVEMBRE 2009

Le 16 Novembre 2009, à 19 h 30 le Conseil Municipal de LESPARRÉ-MÉDOC légalement convoqué, s'est assemblé au salon d'honneur de la Mairie, sous la Présidence de Mr Bernard GUIRAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs et Mesdames GUIRAUD, Maire, LIBERT, FOURTON, HOLLE, CONDEMINE, L'HYVER, LAPORTE, AVRIL, Maires-Adjoints, ASPA, BERNARD, BOYER, MARTIN, CHAPPELLAN, FERRAND, OBRE, LAPARLIÈRE, CAZAUX, DUBOS, DOURSENOT-MOUTON, BORGHESI, BOLLEAU, JEANTET, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt sept.

EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

Mme DUPIN	Adjointe au Maire	qui a donné procuration à	Mr CONDEMINE Adjoint au Maire
		jusqu'à la 3 ^{ème} délibération	
Mme NEOLIER	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	Mme AVRIL Adjointe au Maire
Mme BINET	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	Mr FOURTON Adjoint au Maire
Mr BALHOUL	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	Mr GUIRAUD Maire

ABSENTE : M^{elle} Ingrid VEZY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Séverine AVRIL, Adjointe au Maire est désignée à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance.

RAPPORTEUR : Mr le Maire

N° 170 - OBJET : **Approbation du procès verbal de la séance du 29 Septembre 2009**

- Après avoir pris connaissance du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2009,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOpte À L'UNANIMITÉ

☞ Le PV de la séance du 29 Septembre 2009

RAPPORTEUR : Mr J. Luc FOURTON

N° 171 - OBJET : **Décision modificative de crédits N° 1 – Budget primitif 2009 - COMMUNE**

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il y aurait lieu de procéder aux modifications de crédits suivantes sur les budgets de la commune, de l'eau, de l'assainissement et du transport scolaire :

DM n°1 : Budget primitif 2009 - COMMUNE

I- Section investissement

DEPENSES				
Art/Opération	Intitulé Article	Prévu BP	Réalisé au 26/10	Proposition
2313/105	Construction	131 000,00 €	31 202,19 €	55 000,00 €
2111/107	Terrains nus	140 000,00 €	- €	-55 000,00 €
Total dépenses		271 000,00 €	31 202,19 €	- €

RECETTES				
Art/Opération	Intitulé Article	Prévu BP	Réalisé au 26/10	Proposition
Total recettes		- €	- €	- €

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ADOpte PAR 22 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS

☞ La décision modificative N° 1 du budget primitif 2009 – COMMUNE - telle que détaillée ci-dessus.

RAPPORTEUR : Mr Damien CONDEMINÉ

N° 172 -OBJET : **Décision modificative de crédits N° 1 – Budget primitif 2009 - EAU**

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il y aurait lieu de procéder aux modifications de crédits suivantes sur les budgets de la commune, de l'eau, de l'assainissement et du transport scolaire :

DM n°1 : Budget primitif 2009 - EAU

I- Section investissement

DEPENSES				
Art/Opération	Intitulé Article	Prévu BP	Réalisé au 26/10	Proposition
1391-040	Amortissement subventions transférables	4 900,00 €	- €	130,12 €
2312/102	32ème tranche	150 000,00 €	63 513,34 €	-260,24 €
2312/103	31ème tranche	35 000,00 €	35 965,44 €	30 000,00 €
Total dépenses		189 900,00 €	99 478,78 €	29 869,88 €

RECETTES				
Art/Opération	Intitulé Article	Prévu BP	Réalisé au 26/10	Proposition
1641	Emprunt	- €	- €	30 000,00 €
021	Virement de la section de fonction.	167 300,00 €	- €	4 851,88 €
281561-040	Dotation aux amortissements	57 840,00 €	52 858,00 €	-4 982,00 €
Total recettes		225 140,00 €	52 858,00 €	29 869,88 €

2- Section fonctionnement

DEPENSES				
Art/Opération	Intitulé Article	Prévu BP	Réalisé au 26/10	Proposition
615	Entretien et réparation	7 160,10 €	9 781,26 €	3 500,00 €
66111	Intérêt	820,00 €	825,75 €	5,75 €
6811	Dotation aux amortissements	57 840,00 €	52 858,00 €	-4 982,00 €
023	Virement à la section d'investissement	167 300,00 €	- €	4 851,88 €
Total dépenses		233 120,10 €	63 465,01 €	3 375,63 €

RECETTES				
Art/Opération	Intitulé Article	Prévu BP	Réalisé au 26/10	Proposition
70128	Autres taxes et redevances	90 000,68 €	40 332,15 €	3 245,51 €
777-042	Amortissement subventions transférables	4 900,00 €	- €	130,12 €
Total recettes		94 900,68 €	40 332,15 €	3 375,63 €

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ADOpte PAR 22 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS

☞ La décision modificative N° 1 du budget primitif 2009 – EAU - telle que détaillée ci-dessus.

RAPPORTEUR : Mr Damien CONDEMINÉ

N° 173 -OBJET : **Décision modificative de crédits N° 1 – Budget primitif 2009 - ASSAINISSEMENT**

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il y aurait lieu de procéder aux modifications de crédits suivantes sur les budgets de la commune, de l'eau, de l'assainissement et du transport scolaire :

DM n°1 : Budget primitif 2009 - ASSAINISSEMENT

1- Section investissement

DEPENSES				
Art/Opération	Intitulé Article	Prévu BP	Réalisé au 26/10	Proposition
1391-040	Amortissement subv. transférables	- €	- €	500,00 €
2312/102	26ème tranche	345 750,00 €	314 052,33 €	11 553,16 €
2312/103	27ème tranche	17 000,00 €	1 650,48 €	17 500,00 €
Total dépenses		362 750,00 €	315 702,81 €	29 553,16 €

RECETTES				
Art/Opération	Intitulé Article	Prévu BP	Réalisé au 26/10	Proposition
1313	Département	- €	- €	33 988,16 €
281561-040	Dotation aux amortissements	75 000,00 €	70 565,00 €	-4 435,00 €
Total recettes		75 000,00 €	70 565,00 €	29 553,16 €

2- Section fonctionnement

DEPENSES				
Art/Opération	Intitulé Article	Prévu BP	Réalisé au 26/10	Proposition
654	Créances irrécouvrables	- €	- €	720,00 €
6811	Dotation aux amortissements	75 000,00 €	70 565,00 €	-4 435,00 €
022	Dépenses imprévues	- €	- €	4 215,00 €
Total dépenses		75 000,00 €	70 565,00 €	500,00 €

RECETTES				
Art/Opération	Intitulé Article	Prévu BP	Réalisé au 26/10	Proposition
774-042	Amortissement subventions transférables	- €	- €	500,00 €
Total recettes		- €	- €	500,00 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
ADOpte PAR 22 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS**

☞ La décision modificative N° 1 du budget primitif 2009 – ASSAINISSEMENT - telle que détaillée ci-dessus.

RAPPORTEUR : Mr J. Luc FOURTON

N° 174 -OBJET : **Décision modificative de crédits N° 1 – Budget primitif 2009**
- TRANSPORT SCOLAIRE

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il y aurait lieu de procéder aux modifications de crédits suivantes sur les budgets de la commune, de l'eau, de l'assainissement et du transport scolaire :

DM n°1 : Budget primitif 2009 – TRANSPORT SCOLAIRE

2- Section fonctionnement

DEPENSES				
Art/Opération	Intitulé Article	Prévu BP	Réalisé au 26/10	Proposition
61551	Entretien et réparation matériel roulant	- €	57,26 €	100,00 €
6287	Remboursement de frais	24 600,00 €	3 556,23 €	-100,00 €
654	Créances irrécouvrables	550,00 €	- €	4 079,72 €
Total dépenses		25 150,00 €	3 613,49 €	4 079,72 €

RECETTES				
Art/Opération	Intitulé Article	Prévu BP	Réalisé au 26/10	Proposition
706	Participation transport	8 250,58 €	9 458,94 €	1 504,78 €
740	Subvention Département	11 000,00 €	13 574,94 €	2 574,94 €
Total recettes		19 250,58 €	23 033,88 €	4 079,72 €

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ADOpte À L'UNANIMITÉ

☞ La décision modificative N° 1 du budget primitif 2009 – TRANSPORT SCOLAIRE - telle que détaillée ci-dessus.

RAPPORTEUR : Mr J. Luc LAPORTE

N° 175 -OBJET : **Subvention exceptionnelle au SAM Omnisports**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande de subvention exceptionnelle par le SAM Club Omnisports pour un montant de **1 800 euros**.

Cette somme correspond d'une part, et à hauteur de **1 000 euros**, à une partie des frais engagés par l'association pour la participation de sa section "*Force Athlétique*" au Championnat d'Europe et Championnat du Monde. Elle correspond d'autre part, et à hauteur de **800 euros**, à une partie des dépenses supplémentaires générées par le jumelage de la section Hand-ball avec Saint-Laurent et Pauillac.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- ☞ D'attribuer une subvention exceptionnelle de **1 800 euros** au SAM Club Omnisports,
- ☞ Dit que la somme sera prélevée sur le disponible de l'article 6574 "*Subventions aux associations*".

RAPPORTEUR : Mr le Maire

N° 176 -OBJET : Désignation d'un délégué titulaire à la CdC "*Cœur du Médoc*"

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par courrier en date du 07 septembre 2009, M. Stéphane LIBERT faisait part, au Président de la CdC "*Cœur du Médoc*" et au Maire de Lesparre, de sa démission du mandat de délégué titulaire de la commune de Lesparre auprès de la communauté de communes.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et aux statuts de la communauté de communes "*Cœur du Médoc*" le conseil municipal doit procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire en remplacement de M. Stéphane LIBERT et le cas échéant d'un délégué suppléant.

Entendu l'exposé, Mr J. Luc FOURTON et Mme Danielle BOLLEAU se portent candidats au poste de délégué titulaire.

Après vote à bulletins secrets, ont obtenu :

Jean-Luc FOURTON	☞	20 voix
Danielle BOLLEAU	☞	4 voix
Bulletins blancs	☞	2

☞ **Mr J. Luc FOURTON est élu délégué titulaire de la commune de Lesparre auprès de la CdC "*Cœur du Médoc*"**

Mr J. Luc FOURTON étant auparavant délégué suppléant, il y a lieu de le remplacer.

Mr J. Luc LAPORTE et Mme Danielle BOLLEAU se portent candidats au poste de délégué suppléant, en remplacement de Mr J. Luc FOURTON.

Après vote à bulletins secrets, ont obtenus :

Jean-Luc LAPORTE	☞	19 voix
Danielle BOLLEAU	☞	3 voix
Brigitte HOLLE	☞	1 voix
Bulletins blancs	☞	3

☞ **Mr J. Luc LAPORTE est élu délégué suppléant de la commune de Lesparre auprès de la CdC "*Cœur du Médoc*"**

RAPPORTEUR : Mr le Maire

N° 177 -OBJET : **Modification des statuts la CdC "Cœur du Médoc"**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par délibération en date du 27 juillet 2009, la CdC "Cœur du Médoc" a décidé la modification de ses statuts et plus particulièrement de l'alinéa b de sa compétence "développement économique" pour la partie relative aux ports.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, cette modification doit être soumise à l'approbation des conseils des communes adhérentes et obtenir, pour être effective, une majorité qualifiée.

Actuellement, l'alinéa b de la compétence "développement économique" est ainsi rédigé :

"Toutes études, actions, opérations d'aménagement visant à organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, à favoriser le développement des loisirs et du tourisme, y compris dans le domaine portuaire".

Après modification, il serait rédigé comme suit :

"Toutes études, actions, opérations d'aménagement visant à organiser le maintien, l'extension ou l'accueil d'activités économiques, à favoriser le développement des loisirs et du tourisme. La gestion et l'aménagement du domaine portuaire reste de la compétence des communes".

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE PAR 21 VOIX POUR 2 CONTRE ET 3 ABSTENTIONS

☞ De modifier l'alinéa b de la compétence "développement économique" des statuts de la CdC "Cœur du Médoc", ainsi qu'il suit :

"Toutes études, actions, opérations d'aménagement visant à organiser le maintien, l'extension ou l'accueil d'activités économiques, à favoriser le développement des loisirs et du tourisme. La gestion et l'aménagement du domaine portuaire reste de la compétence des communes".

RAPPORTEUR : Mr Damien CONDEMINÉ

N° 178 -OBJET : **Etude de faisabilité pour la construction d'un centre technique**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la ville de Lesparre, se trouve aujourd'hui en possession de bâtiments sur différents sites, abritant les services techniques dont les conditions d'utilisation sont obsolètes pour le personnel ; ainsi, les sites de la Tour de l'Honneur et de la rue de Gramont ne remplissent plus les conditions nécessaires en termes d'hygiène et de sécurité.

Face à ce constat, la ville doit se munir de structures conformes. La réhabilitation des bâtiments existants n'étant pas économiquement possible, une étude de faisabilité pour une construction nouvelle doit être menée afin de définir le coût global de l'opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- ☞ D'autoriser le Maire à lancer l'étude et à désigner le maître d'œuvre, conformément au Code des Marchés publics,
- ☞ De solliciter toutes les subventions afférentes à ce projet.

RAPPORTEUR : Mr Damien CONDEMINE

N° 179 -OBJET : **Traversée d'agglomération**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune de Lesparre, implantée au nord du Médoc, est traversée par la route départementale 1215 (*ancienne RN 215*) axe Bordeaux – Le Verdon.

Cette voie est classée en 1^{ère} catégorie, c'est à dire à grande circulation, qui se traduit par un trafic de transit commercial et touristique représentant environ 11 000 véhicules/jour.

Depuis le panneau d'agglomération du lieu-dit Fongrouse, de nombreux accès de voies publiques, de commerces et de riverains sont constatés. Cette partie est bordée par des plantations d'alignement de platanes et de frênes jusqu'au nouveau giratoire RD 1215 et RD 203.

La ville souhaite procéder à un aménagement de cette partie en incluant dans sa réflexion outre la sécurité, des circulations douces (*piétons et vélos*).

Pour ce faire, Mr le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal, afin de procéder au lancement d'une étude de "*traversée d'agglomération*" en collaboration avec le Conseil Général et de demander toutes les subventions afférentes à ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE PAR 25 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION

- ☞ D'autoriser le Maire à lancer une étude de "*traversée d'agglomération*" en collaboration avec le Conseil Général,
- ☞ De solliciter toutes les subventions afférentes à ce projet.

RAPPORTEUR : Mr Damien CONDEMINE

N° 180 -OBJET : **Servitude de passage LOGEVIE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour permettre à la société LOGEVIE de raccorder le groupe d'habitations qu'elle va réaliser au lieudit "Châteauneuf", la commune, par délibération du 9 octobre 2007, a accepté une servitude de passage de gaines de fluides et canalisations.

Afin de pouvoir signer cette convention de servitude et de ce fait passer un acte notarié, Mr le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour donner procuration au clerc de Notaire Florence DESCHAMPS demeurant es qualité en l'Office Notarial de Maître BENTEJAC, notaire à BORDEAUX (Gironde).

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

☞ D'autoriser le Maire à procéder à la signature des documents nécessaires à cette procuration.



L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire clos la séance